

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
27/05/2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

OBJET :

PATRIMOINE

Retrait de la délibération n°159/2025 autorisant la cession d'un jardin au quartier des Tins

En l'an deux mille vingt-six et le trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, Mme BENARD Gisèle, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DERBOIS Guy, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, Adjoint ;

Mme MILLET Frédérique, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. LABELLE Thierry, Adjoint ;

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, article L.242-1,

CONSIDERANT la délibération n° 159 /2025 du 10 décembre 2025 autorisant la cession d'un jardin au quartier des Tins cadastré section BD n°308 au profit de M. GENDRE au prix de 6438€ soit 6€ le m²,

CONSIDERANT l'évaluation du service du Domaine en date du 02/07/2025 pour cette parcelle d'un montant de 16 000 €, soit 14,91€ du m²,

CONSIDERANT le recours gracieux de Mme la Sous-Préfète de Céret sollicitant le retrait de la délibération n° 159/2025 du 10 décembre 2025, par courrier du 20 janvier 2025, rappelant le principe selon lequel une collectivité publique ne peut pas céder un élément de son patrimoine à un prix inférieur à sa valeur à une personne poursuivant des fins d'intérêts privés ;

Il est proposé au Conseil municipal de retirer la délibération susvisée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE RETIRER** la délibération du 10 décembre 2025 autorisant la vente de la parcelle cadastrée section BD n°308 à M. Gendre.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Julien ROIG

Le Maire de CERET CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère authentique de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260603-DCM1232026-DE